

QUE monsieur Bernard Caron, ex-lieutenant, officier de prévention des comportements, Direction des normes professionnelles, Sûreté du Québec, soit nommé président du comité paritaire et conjoint de la Sûreté du Québec pour un mandat de trois ans, à compter des présentes, en remplacement de monsieur Ronald Boudreault;

QU'à titre de président du comité paritaire et conjoint de la Sûreté du Québec, monsieur Bernard Caron reçoive des honoraires de 140 \$ l'heure, ces honoraires correspondant à ceux devant lui être octroyés pour occuper ce poste;

QUE monsieur Bernard Caron soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément à la Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics et qu'aucuns honoraires professionnels ne lui soient versés lors de ses déplacements dans un rayon de 325 kilomètres de son principal établissement;

QUE malgré l'expiration de son mandat, monsieur Bernard Caron demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79005

Gouvernement du Québec

Décret 154-2023, 15 février 2023

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs qui se tiendra les 17 et 18 février 2023

ATTENDU QUE la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs se tiendra à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, les 17 et 18 février 2023;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, madame Isabelle Charest, dirige la délégation officielle du Québec à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs qui se tiendra les 17 et 18 février 2023;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, soit composée de :

— Madame Nadia Talbot, directrice de cabinet, Cabinet de la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air;

— Madame Josée Lepage, sous-ministre adjointe du sport, du loisir et du plein air, ministère de l'Éducation;

— Madame Ariane Martin-Ouellet, adjointe exécutive de la sous-ministre adjointe du sport, du loisir et du plein air, ministère de l'Éducation;

— Monsieur Richard Gamache, conseiller en sport, ministère de l'Éducation;

— Monsieur Sébastien Audet, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79006